

Logo du professionnel de l'expertise comptable



ATTESTATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

En vue du préfinancement du CICE en 2014

(6% des salaires bruts 2014 éligibles)

Madame, Monsieur,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable de votre entreprise, et en réponse à votre demande, nous avons procédé à l'examen des informations figurant dans le document ci-joint établi en vue du préfinancement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2014.

Ce document fait ressortir les données suivantes:

▪ Estimation du CICE 2014 (6% des salaires bruts de 2014 éligibles au CICE au lieu de 4% en 2013)	(à compléter)
------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Il nous appartient d'attester la concordance des données historiques et la conformité de l'estimation présentées dans ce document.

[Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause l'hypothèse retenue par l'entreprise qui appelle de notre part toutefois l'observation suivante ... (à préciser).]¹

Notre intervention ne constitue ni un audit ni un examen limité. Elle a été effectuée selon les normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Nos travaux consistent à :

- prendre connaissance des procédures mises en place pour produire les informations figurant dans le document joint ;
- vérifier la concordance du montant des rémunérations 2013 éligibles au CICE 2013 ;
- vérifier la conformité de l'estimation du montant des rémunérations 2014 éligibles au CICE 2014 avec les hypothèses retenues par l'entreprise ;
- vérifier la conformité des modalités appliquées pour déterminer l'estimation des rémunérations 2014 éligibles au CICE avec les dispositions légales et réglementaires,² en vigueur à ce jour, s'y rapportant ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites.

Nous rappelons que le montant du CICE 2014 qui figure dans le document joint est une estimation et que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer des prévisions présentées et que, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des données historiques figurant dans le document joint avec la comptabilité et sur la conformité de l'estimation du montant des rémunérations 2014 éligibles au CICE avec les hypothèses retenues par l'entreprise.

Lieu, date et signature

(Professionnel de l'expertise comptable)

¹ A introduire seulement si le professionnel de l'expertise comptable le juge utile.

² Dont la conformité au statut de PME au sens communautaire.

Logo entreprise

Raison sociale

DATE DE LA DECLARATION

Déclaration de l'entreprise « X »
en vue du préfinancement du CICE en 2014³

1/ Régime fiscal de l'entité : _____

2/ Eligibilité à la qualité de PME au sens européen⁴ : Oui Non

3/ Eléments « estimés » sur les rémunérations 2014

« Je déclare par la présente que les rémunérations 2014 de l'entreprise, éligibles au CICE, compte tenu de l'état d'avancement et des perspectives connues à ce jour :

Hypothèse (à cocher) :

seront maintenues à hauteur des rémunérations de 2012

▪ Soit une estimation du montant CICE 2014 de 6% :

connaîtront une variation à hauteur de X % par rapport à 2012

▪ Soit une estimation du montant CICE 2014 de 6% :

Date :

Signataire autorisé :

³ Exemple de document à joindre à l'attestation du professionnel de l'expertise comptable.

⁴ Définition de PME au sens européen : Annexe I du règlement (CE) N° 800/2008.